

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Un appartement et un emplacement de stationnement à Savigny-le-Temple (77176)

Visite le vendredi 22 janvier 2021 de 12 heures 30 à 13 heures 30

L'adjudication aura lieu le jeudi 4 février 2021

à 14 H, salle D, au Palais de Justice de MELUN, 2 avenue du Général Leclerc à 77000 MELUN

DESIGNATION : Sur la commune de Savigny-le-Temple (77176), 10 allée de la Tramontane, en l'espèce dans un ensemble immobilier cadastré section AD n°334, lieudit le Plessis du Roi, pour une contenance de 05 hectares, 50 ares et 56 centiares.

Le lot 199 : Dans le bâtiment D3, au quatrième étage, deuxième porte droite, un appartement d'une superficie de 73,54m² et se composant d'une entrée, une cuisine, un séjour, deux chambres, un couloir, un WC et une salle de bains, les 234/99811èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, et les

428/10000èmes des parties communes particulières au bâtiment D3.

Le lot 739 : Dans le bâtiment à usage de parkings, la propriété privative d'un emplacement de stationnement sur terrasse, les 7/99811èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, et les 89/10000èmes des parties communes particulières au bâtiment dans le bâtiment à usage de parkings.

OCCUPATION : Les lieux sont occupés.

MISE A PRIX : 19.127,98 €

Consignations pour enchérir par chèques de banque :

- 3.000,00 € à l'ordre du Bâtonnier séquestre. - 12.000,00 € à l'ordre de la CARPA

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements : - Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21 avenue Thiers 77000 MELUN, Pôle Saisies Immobilières 01.64.10.26.60 ; **courriel** : avocats@malpel-associes.com. - Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr - Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.